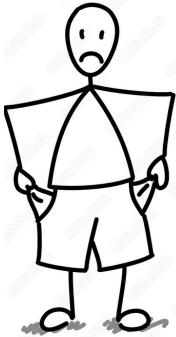


DES AVANÇÉES SIGNIFICATIVES

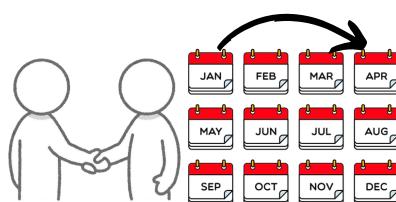
Depuis plusieurs mois, les personnels amenés à travailler sur les équipements culturels, les dimanches et jours fériés ont rencontré des retards inaccoutumés dans le paiement des indemnités dues.

Fortes de ce constat nos Organisations Syndicales, ENSEMBLE CFTC/CFE-CGC ont saisi l'Administration, et ont obtenu de celle-ci l'engagement de régler désormais ces indemnités dans un délai maximal de 3 mois.

Par exemple, le paiement des dimanches travaillés en janvier sera effectué sur la paie d'avril.

Ce délai de 3 mois a pu être établi grâce à une rationalisation des temps de traitement des situations et à un allègement du circuit de transmission des dossiers.

Bien évidemment, ce délai s'entend hors situations particulières nécessitant traitement particulier.



**ENSEMBLE CFE-CGC / CFTC
TOUJOURS LÀ POUR DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT
ET LE RESPECT DU TRAITEMENT DE VOS DOSSIERS !**